

## LE PASS' REGION

### De quoi s'agit-il ?

Le Pass'Région est une carte cryptée, personnalisée et attribuée à **chaque** élève scolarisé à la MFR, sans contrepartie financière.

### A quoi sert le Pass' Région?

- A financer l'achat de livres scolaires mais aussi de loisir
- A visiter des musées et autres lieux exposition, gratuitement
- Assister à un/des spectacle(s) vivant(s)
- Aller au cinéma (d'art et d'essai)
- Acquérir une licence sportive (sous réserve de conventionnement avec la région AURA)
- Etc...

Pass'Région - Avantages courants								
CLASSE	LIVRES SCOLAIRES	LIVRES LOISIRS	SPECTACLE VIVANT	CINEMA D'ART ET D'ESSAI 1€ à ajouter/plac e	LICENCE SPORT	ARTS ET SAVOIRS	TRANSPORT	DIVERS
4ème	70 €	8 €	30 €	20 €	30 €	Gratuit musées Expos Lieux de mémoire etc...	Voir site région	Aide au finance. BAFA, permis de conduire, sous condit.
3ème	70€	8 €	30 €	20 €	30 €			
CAPA 1	100 €	8 €	30 €	20 €	30 €			
CAPA 2	50 €	8 €	30 €	20 €	30 €			
2de Pro	100 €	8 €	30 €	20 €	30 €			
1 <sup>ère</sup> Pro	50 €	8 €	30 €	20 €	30 €			
TERM. Pro	50 €	8 €	30 €	20 €	30 €			
BPJEPS 1	100 €	8 €	30 €	20 €	30 €			
BPJEPS 2	50 €	8 €	30 €	20 €	30 €			

**EN CAS DE PERTE : aller sur le site [www.passregion.auvergnhonealpes.fr](http://www.passregion.auvergnhonealpes.fr) , ou appeler le n° azur 0810 559 559 (du lundi au samedi de 9 h à 20 h).**

**Pour commander le Pass'Région : [www.passregion.auvergnhonealpes.fr](http://www.passregion.auvergnhonealpes.fr)** - cliquez sur l'onglet correspondant et laissez vous guider- **vous ne recevrez le Pass'Région qu'après validation de l'inscription par la documentaliste (attention aux périodes de congés).**

N'oublier pas de conserver vos identifiant et mot de passe.

Les avantages seront valables jusqu'au 31 mai de l'année suivant l'inscription ; après quoi, la carte sera rechargée annuellement dans l'établissement scolaire.

Cas particuliers :

**Pour les élèves issus de départements extérieurs à la Région AURA** : ils bénéficient des mêmes droits si leur scolarité se déroule en Isère, aussi, une solution alternative est proposée pour acquérir les livres scolaires :

- Ils passent commande à la **Librairie Nouvelle – 20, Rue Dode – 38500 Voiron**  
**04 76 05 56 31 - [lalibrairienouvelle@orange.fr](mailto:lalibrairienouvelle@orange.fr).**
- ils en informent la documentaliste, lui remettent le Pass'Région ; celle-ci se chargera de la récupération des ouvrages

Coordonnées documentaliste : A. Chardon - Tél : 04 76 93 76 10 (ne pas laisser de message téléphonique) ou [annie.chardon@mfr.asso.fr](mailto:annie.chardon@mfr.asso.fr)

Présence les : mardi – mercredi – jeudi – 9 h/19h

**ATTENTION** : Cette procédure s'applique **UNIQUEMENT** aux élèves domiciliés **HORS** Région Auvergne Rhône-Alpes.

## LA BEPJ ou BOURSE D'ÉQUIPEMENT POUR LES JEUNES

BEPJ (Bourse d'équipement pour les jeunes)		
Filière n° 5	CAPA 1 <sup>ère</sup> année	SECONDE
Montant bourse	200 €	150 €

Associée à la carte Pass'Région, la BEPJ est :

- allouée aux élèves des classes concernées par la **filière n° 5** (à cocher lors de la commande du Pass'Région)
- attribuée **SANS CONDITION DE RESSOURCES** (nul besoin de fournir votre déclaration de revenus).
- perçue **UNE SEULE FOIS par filière, et uniquement pour les élèves en 1<sup>ère</sup> année de cycle**
- sert à acquérir une partie du matériel nécessaire à la **pratique de stage** : chaussures de sécurité, bleu travail, autres vêtements, bombe, chaps, etc ...

Pour obtenir la BEPJ, **il est indispensable de posséder le Pass'Région** - l'élève est ainsi **répertorié** par la Région Auvergne Rhône Alpes.

En septembre/octobre, la documentaliste effectue la saisie informatique de la BEPJ ; après acceptation par la Région AURA, le montant est chargé à distance sur le Pass'Région de l'élève qui pourra se présenter dans les magasins partenaires conventionnés (voir liste partenaires sur [www.passregion.auvergnerhonealpes.fr](http://www.passregion.auvergnerhonealpes.fr)).

**NB** : La bourse d'équipement n'est pas versée par la MFR, **mais par la Région Auvergne Rhône Alpes ; La MFR ne peut donc influencer en aucune manière sur la date de versement.**